

CESURE
Année universitaire 2019-2020
Dossier de candidature

Dates de dépôt des dossiers :

Du 1^{er} avril au 28 juin 2019 pour une demande de départ au 1^{er} semestre de l’année 2019-2020 ou pour toute l’année 2019-2020

Du 1^{er} octobre au 29 novembre 2019 pour une demande de départ au 2nd semestre de l’année 2019-2020.

Césure post-bac :

- du 8 au 18 juillet 2019 et du 19 au 26 août 2019 pour une demande de départ au 1^{er} semestre de l’année 2019- 2020 ou pour toute l’année 2019-2020
- du 1^{er} octobre au 29 novembre 2019 pour une demande de départ au 2nd semestre de l’année 2019-2020

Numéro étudiant	:	
Formation actuelle	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Adresse	:	
Code postal	:	
Commune	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique	:	@

Pièces à joindre :

- *lettre de motivation détaillant le projet et précisant l’articulation avec la formation en cours ou visée*
- *curriculum vitae*
- *attestation d’avis favorable de la structure d’accueil (à fournir au plus tard avant la période de césure)*
- *copie d’une pièce d’identité*
- *attestation d’inscription à l’université de Bourgogne (certificat de scolarité annuel)*

Formation à laquelle l’étudiant.e souhaite accéder après l’année de césure :

Préciser l’année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

.....

Etablissement

<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation de rattachement</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis du Pôle International en cas de projet de césure à l' international</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable</p> <p>Si non favorable, autre dispositif proposé</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle sera intégré.e l'étudiant.e après la césure</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>

PERIODE DE CESURE 2019-2020 - CONTRAT PEDAGOGIQUE

Le présent contrat est établi entre l'étudiant.e, né.e
le, domicilié.e

et l'Université de Bourgogne Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex FRANCE,
représentée par son Président.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant.e est autorisé.e à effectuer
une période de césure pour l'année universitaire 2019-2020 et à réintégrer l'université à son retour.
Les parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

Dates de la période de césure.....

Nature du projet (à préciser dans le résumé ci-après) :

- expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger (*sont exclus les stages prévus dans le cursus - Cf charte des stages - Cette période de césure devra faire l'objet d'un contrat entre l'étudiant.e et l'organisme d'accueil*)
- engagement de volontariat associatif
- engagement de service civique en France ou à l'étranger qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- projet de création d'activité en qualité d' « étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite)
- Autres (à préciser :))

Résumé du projet de césure :

.....
.....
.....
.....

Diplôme dans lequel est inscrit l'étudiant.e pendant la période de césure :

.....

Diplôme dans lequel l'étudiant.e est assuré.e de pouvoir s'inscrire à l'issue de la période de césure :

.....

Gestion administrative et pédagogique :

L'étudiant.e doit obligatoirement prendre une inscription administrative à l'uB (droits d'inscription fixés au taux réduit). Il/Elle continue à percevoir une bourse s'il/elle en est bénéficiaire (conditions d'assiduité à préciser par le CROUS).

A l'issue de la césure, l'étudiant.e rédige un rapport sur la période réalisée, consistant notamment en une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis seront mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

Enseignant.e-référent.e uB pour le suivi :

Nom.....Tél.....Mail.....

Le/la responsable de la formation de rattachement Date et signature :	Le/la responsable de la formation dans laquelle l'étudiant.e sera réintégré.e Date et signature :
L'étudiant.e Date et signature :	Le Président de l'université <u>et par délégation</u> <u>le/la Directeur-trice de composante</u> Date et signature :

Textes de référence sur la césure :

Décret n°2018-372 du 18 mai 2018

Charte relative à la césure adoptée par l'Université de Bourgogne

Modalités de renvoi du dossier :

① **Pour une césure réalisée en France :**

Etape 1 : Remise du dossier complété, avec les pièces justificatives, au service de scolarité gérant l'étudiant.e

Etape 2 : Envoi par la scolarité gérant l'étudiant.e du dossier de candidature, ainsi que du contrat pédagogique en cas d'avis favorable, complets et signés par toutes les parties à l'adresse suivante :

Pôle Formation et Vie Universitaire – PFVU – Service RGODF

A l'attention de Madame Françoise MATHEY

Bureau R05 – Maison de l'Université

Esplanade Erasme

BP 27877

21078 DIJON cedex

tél : 03 80 39 52 98

mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr

② **Pour une césure à l'international :**

Etape 1 : Remise du dossier complété, avec les pièces justificatives, au service de scolarité gérant l'étudiant.e

Etape 2 : Contact pris par la scolarité gérant l'étudiant.e avec le Pôle international, qui se prononcera sur la faisabilité du projet à l'international :

Bureau R27 - Maison de l'Université

Ouvert tous les après-midi du lundi au jeudi. Sans rendez-vous.

Tél : 03.80.39.50.17

mail : international@u-bourgogne.fr

Etape 3 : Envoi par la scolarité gérant l'étudiant.e du dossier de candidature, ainsi que du contrat pédagogique en cas d'avis favorable, complets et signés par toutes les parties à l'adresse ci-dessus.

③ **Pour une césure post-bac :**

Etape 1 : Lors de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup, le/la candidat.e coche une case dédiée à la "césure" dans son dossier.

L'université ne sera pas informée de cette demande lors de la phase d'examen des dossiers mais seulement une fois que le/la candidat.e aura répondu à une proposition d'admission.

Etape 2 : Il/elle recevra une information courant juin sur les modalités à suivre pour formuler concrètement cette demande auprès de l'Université de Bourgogne.